

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 8602
N/REF : 7/07/2024 1H03 C:022074 I:00150
V/REF : Contrat N°008602 du 01/01/2012

SDC 'La Dryade'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0935
IMMEUBLE : LA DRYADE (COP)
79/81/83, RUE JEAN SARRAZIN
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°79 A 83 - RESEAUX INT/EXT. EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. P-Y DOMINIQUE

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
45 METRES DE RESEAU INTERIEUR/ EXTERIEUR EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX
PLUVIALES,
DE 6 TABOURETS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 464,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2012 Valeur : 109,4
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070012

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydr.réseau inter./ext.EU/EV/EP	1/AN	567,00	567,00
TOTAL H.T.				567,00
T.V.A. a 10,00%				56,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>623,70</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.